II. UN THÉÂTRE POLITIQUE : CONSTRUCTION ET MISE EN PÉRIL DE LA COMMUNAUTÉ

1. LA COMMUNAUTÉ INSTITUÉE

1.2. Les origines de la cité

1.2.2. Le rapport à la terre et au sacré

DANS LES SEPT CONTRE THÈBES

Texte 1., p. 143-145

✓ Réponse d'Étéocle (p. 145)

Le roi apostrophe à la fois les **dieux protecteurs** et la **« Terre » personnifiée,** exposant ainsi l'**alliance indissociable** des deux. La crainte qu'il exprime est bien celle de l'**arrachement à la terre originelle,** du **déracinement.**

- → Dans ce prologue, tous les citoyens (et pas seulement les aristocrates) sont donc exhortés à protéger une terre dont ils seraient tous issus, tous descendants. Les dieux de la cité sont régulièrement convoqués aussi comme figures tutélaires. Le sentiment d'appartenance à la communauté s'enracine ainsi dans un lien avec un territoire et dans l'expérience collective du sacré.
- + <u>Cf. Parodos</u> (Lire p. 145-148) = 1ère intervention du chœur des Thébaines, qui dans leur angoisse supplient les divinités favorables la cité d'intervenir et d'œuvrer pour la victoire. De très nombreuses divinités sont invoquées dans ces pages, avec notamment la mention récurrente d'Athéna (déesse de sagesse, de la guerre, des armes, fille de Zeus et de Métis, l'intelligence rusée), divinité tutélaire d'Athènes, où les pièces d'Eschyle sont jouées.

Finalement, dans le **troisième épisode**, après que le messager a annoncé la victoire des Thébains (mais la mort des deux frères), le **coryphée rendra grâce à Zeus et aux autres dieux de la tradition** d'avoir veillé sur l'enceinte de la ville > Citation 5. : la communauté se soude autour des **adresses collectives aux Dieux**, implorations et célébrations, et des **rituels sacrés** (dont celui du théâtre!).

DANS LES SUPPLIANTES

Lire le Texte 2., p. 51-52 (« Au fond de l'orchestre... qui ne les veulent pas ! »)

✓ <u>Didascalie</u>:

Configuration du décor similaire à L7 : « Au fond de l'orchestre, un tertre portant un autel des statues des dieux ».

✓ Première réplique du Coryphée

Multiplication des formules qui marquent **l'errance** : « cette troupe vagabonde », « nous errons en bannies », « la fuite éperdue à travers la houle des mers et la descente aux rives d'argonide, berceau de notre race » > la cité apparaît comme un berceau espéré, **un refuge** (// retour d'**Ellen Olenska** à New-York).

Plus loin, on retrouve le **lien puissant à la terre**, au sens propre comme figuré, indissociable du **rapport aux divinités tutélaires et aux héros**: « Ah! puisse ce pays, son sol, ses eaux limpides, puissent les dieux du ciel et les dieux souterrains aux lourdes vengeances, habitants des tombeaux, / puisse Zeus Sauveur enfin, qui garde les foyers des justes, agréer cette troupe de femmes comme leurs suppliantes, en ce pays ému d'un souffle de pitié [...]. » (p. 52)

→ Le tout début de la pièce souligne la **dure réalité de leur errance**. Les Danaïdes sont précisément **privées de leur « terre »,** il manque donc un **ancrage spatial** pour faire de leur groupe une communauté au sens plein du terme ; elles peuvent seulement espérer être accueillies, trouvées asile dans le lieu de leur ancêtre Io, lieu qui n'est pas à elles, ou plus à elle, ou pas encore à elles.

La première réplique du roi d'Argos insiste sur la généalogie et le rapport à la terre car il présente son père comme un fils de la terre elle-même (autochtone) : « Je suis le fils de Palaichtôn, qui naquit de la terre, Pélasgos, chef suprême de ce pays ; et le peuple des Pélasges qui cultive ce sol a naturellement pris le nom de son roi. Je suis maître de tout le pays que traverse le Strymon sacrés, à partir de sa rive occidentale. J'englobe les terres des Perrhèbes, et celles qui, au-delà du Pinde, touchent à la Péonie, et les montagnes de Dodone, jusqu'au point où les eaux des mers viennent former ma frontière : en deçà, tout m'appartient. » (p. 59) On retrouve, comme dans L7, l'idée du soin que les citoyens doivent prendre du sol qui les voit naître + description de l'extension géographique du royaume // puissance politique.

1.3. Le devoir d'hospitalité et le rapport à l'étranger

(Dans Les Suppliantes uniquement) Pièce éminemment moderne qui questionne, mais qui affirme l'ouverture à l'autre, le droit de l'étranger, le droit à l'asile.

1.3.1. Un peuple, une communauté?

= définition **ethnique** de la communauté

<u>Rappel</u>: La **communauté grecque** se définit par opposition avec les **« barbares »** (= ceux qu'ils ne comprennent pas car ils ne parlent pas leur langue > **définition linguistique** de la communauté.)

Lire le Texte 3., p. 57-69 (« Danaos, entré dans l'orchestre... Le Roi sort avec sa troupe. »)

Quelle est la réaction première de Pelasgos en découvrant les Danaïdes? Qu'est-ce qui justifie cette réaction?

(p. 59-60) Pelasgos découvrant les Danaïdes comprend immédiatement qu'elles ne sont pas grecques et les renvoie à l'exotisme de leur apparence = de leur costume > Citation 6. + de leur manière de parler et de leurs traits physiques > Citation 7. → Les Danaïdes incarnent l'altérité par excellence. Elles soulignent elles-mêmes leur peau foncée (« avec nos teints brunis des traits du soleil », p. 56) et leur caractère barbare, au sens propre (linguistique) > Citation 8.

Comment les Danaïdes se présentent-elles à Pelasgos ? Pour quelle raison ?

Elles affirment que **contrairement aux apparences**, elles ne sont **pas étrangères** à la terre d'Argos (« Nous nous honorons d'être de race argienne », p. 60) et le justifient en développant longuement **les origines mythiques de leur lignée** (// supra, p. 70-71) > les Danaïdes, en convoquant ce mythe, renforce le sentiment de partager **un univers commun de références** avec les Argiens, mais aussi avec les spectateurs athéniens. Pelasgos remarque du reste immédiatement qu'elles observent **les mêmes rites sacrés** que les Grecs > **Citation 9.**

→ Malgré leur **aspect extérieur**, les Danaïdes sont liées à la communauté grecque par **leur origine** et **leurs croyances**.

1.3.2. L'accueil de l'étranger en détresse et la question du droit

Quelle attitude Pelasgos enjoint-il à ses filles de prendre lors de l'arrivée du roi? Pourquoi?

(p. 57) Dès le départ, Danaos **a bien conscience** que la présence de ses filles et lui à Argos peut **poser problème** et **s'inquiète des intentions du roi** qui arrive, accompagné d'une **troupe armée**. Il insiste donc sur l'urgence qu'il y a à renforcer **l'apparence de la supplication**, puis sur la nécessité de soutenir **une attitude pleine de modestie** > **prudence** et **humilité** nécessaires de l'étranger suppliant face à son hôte (> Citation 10.)

Il faut savoir que **protéger les exilés** fait partie des **droits et devoirs de la cité athénienne** > le statut de suppliant est un **statut protégé par la religion et par la loi**. C'est pourquoi Danaos insiste auprès de ses filles sur **leur innocence** (elles n'ont pas quitté leur pays pour fuir une faute ou un crime mais pour se mettre à l'abri de ceux qui les traquent). En contrepoint c'est la **culpabilité**, le **vice des Égyptiades** qui ressort > **Citation 11.** → Au-delà de leurs origines communes, c'est la **question du droit et de la justice** qui est au cœur de la demande d'asile des Danaïdes. p. 62-63 : Questionnement de Pelasgos pour comprendre si ces femmes sont **dans leur bon droit** / Affirmations des Danaïdes qui se mettent du côté de **la justice des hommes** et **de la justice des dieux**. Pelasgos repose la question du droit un peu plus loin > **Citation 12.** Les Danaïdes y répondent en réaffirmant leur légitimité du point de vue de la justice, humaine comme divine. > **Citation 13.**

D'où le **dilemme de Pelasgos**, qu'il formule explicitement > p. 67-68 (« Oui, et de tous côtés... les bons vouloirs ») : Il craint autant la **guerre** qu'une « *souillure* » pour sa cité si les Suppliantes ne sont pas traitées équitablement, selon ce que les droits et les coutumes exigent. Alors qu'au départ Pélasgos n'avait aucune disposition particulière à l'hospitalité (il entre sur un char et accompagné d'hommes armés), l'exposé du cas particulier des Danaïdes le rallie à leur cause, **cause juste** selon les critères de la **morale des hommes** et des **préceptes divins.**

L'asile est finalement accordé aux Danaïdes grâce au « décret décisif » pris par l'assemblée argienne rapporté mot pour mot par Danaos > p. 72-73 (« Rassurez-vous... de la décision dernière ») : atimie = privation totale ou partielle des droits civiques. Les suppliantes ont ainsi trouvé l'accueil espéré dans la communauté qui veille au respect de leur dignité, de leur intégrité physique et même aux conditions matérielles de leur existence > Citation 15.

En retour, la pièce souligne le **devoir d'intégration** des Danaïdes par une **nécessaire soumission aux coutumes locales**. Cf. supra, p. 57-58 : au tout début de la pièce, Danaos prévient ses filles qu'en tant qu'étrangères elles doivent faire preuve de modestie et respecter les mœurs locales (saluer l'ensemble des dieux grecs). La pièce se clôt en miroir sur les mêmes conseils > **Citation 16.**

1.4. Le fonctionnement politique de la cité

Le régime politique d'**Argos** paraît mêler des caractéristiques **monarchiques** et des caractéristiques **démocratiques**, comme si Argos était **sur la voie de la démocratie** (// Athènes) tandis que le régime politique de **Thèbes** présente moins d'ambivalence : c'est le **souverain Étéocle** qui commande et décide.

DANS LES SUPPLIANTES

Comment Pelasgos expose-t-il son rôle politique dans la cité? Que nous apprend ces pages du fonctionnement politique de la cité d'Argos?

(Texte 3.) Citation 17. > Pélasgos se présente certes comme le chef mais non pas comme le propriétaire de la cité ni le responsable unique de son destin collectif. Il souligne la nécessité que les citoyens prennent part aux décisions qui les concernent. Cette modération du pouvoir politique n'est d'abord pas comprise par le chœur > Citation 18. Pélasgos continue à le détromper > Citation 19. : cette phrase a été retenue par la tradition comme la première occurrence de la mention du régime démocratique!

Plus loin, au moment d'agir, Pelasgos précise quels sont **les contours de ses missions** au sein de la communauté > Citation 20. Le roi a donc tout de même des prérogatives : il a un certain pouvoir exécutif (il organise la vie politique), il a le pouvoir de la parole (= éloquence), mais il n'a pas le pouvoir législatif > cf. supra, p. 72 : c'est bien le peuple qui a rendu le « décret décisif », « selon la loi du scrutin populaire où prévaut la majorité » (Citation 21.), à l'unanimité (« Argos s'est prononcé d'une voix unanime ») et à mains levées.

→ l'assemblée d'Argos est représentée comme une institution démocratique, reposant sur la volonté générale et le principe de l'intérêt commun. Cf. remerciements des Danaïdes > Citation 22. De son côté, le chef gouverne pour le peuple, au nom du peuple (il cherche surtout à protéger les vies des concitoyens). C'est ce qu'Étéocle cherchera à faire aussi, mais dans un contexte très différent, et dans le cadre d'un système politique globalement opposé à celui d'Argos car à Thèbes c'est le pouvoir du petit nombre qui s'impose.

DANS LES SEPT CONTRE THÈBES

À Thèbes, pas de conseil de citoyens ni d'assemblée délibérative : le peuple dans son ensemble n'apparaît que dans le Prologue, il forme une assemblée qui écoute le roi qui les harangue à protéger leur ville, mais qui ne répond rien car elle n'est pas consultée. Le pouvoir est entre les mains d'un roi (« vaillant seigneur des Cadméens », comme le désigne le Messager, p. 144) qui exerce le commandement, donne des ordres multiples et attend d'être obéi > Citation 23. La peine de mort par lapidation est donc prononcée comme une menace par le roi pour s'assurer de l'obéissance de tous et asseoir sa domination. Le contexte guerrier demande une autorité sans faille, qui se heurte à la détresse des Thébaines.

Le fonctionnement de la cité semble être globalement **aristocratique**, Étéocle représentant le **chef de tous les chefs**. Cf. Injonction du messager au roi dans le Prologue > Citation 24. Ces **familles les plus honorées de la cité** sont évoquées lorsqu'Étéocle justifie la sélection qu'il fait de tel ou tel combattant thébain pour affronter tel ou tel combattant étranger (« fils de...», « de très noble race », etc.) Cette **distinction** accordée à **quelques individus d'exception** tranche avec la participation de tous les citoyens rassemblés autour de la volonté commune dans LS.